

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
9 01 2017	9 01 2017	2017-ARA-DP-00500

### 1. Intitulé du projet

**CRÉATION DU POSTE 225/63 KV DE JUVIGNY ET DE SES RACCORDEMENTS  
AU RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ**

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
32/ Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes.	Le projet consiste à créer un poste de tension 225 kilovolts et nécessitera des déboisements de l'ordre de 1,6 ha
47 a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le futur poste 225/63 kV sera créé en technique aérienne et aura une superficie de 1,02 ha.

## 4.2 Objectifs du projet

Ce nouveau poste électrique apportera une réponse durable aux contraintes identifiées, en permettant de garantir la sécurité d'alimentation électrique de la zone.

Profitant de l'attractivité de l'agglomération genevoise, les bassins de vie autour d'Annemasse connaissent une forte croissance démographique et une dynamique économique positivement durable.

Ce dynamisme se ressent d'un point de vue électrique. La hausse continue de la consommation d'électricité de ce bassin de vie sature les ouvrages de transport d'électricité pouvant conduire à des coupures d'électricité. Le projet de construction d'un nouveau poste électrique 225000/63000 volts permettra de sécuriser l'alimentation du bassin de vie autour d'Annemasse.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux se dérouleront durant 18 mois approximativement. La mise en service est prévue en décembre 2019.

La construction d'un poste électrique se réalise par opérations successives.

Chaque opération est exécutée par une équipe spécifique. Se réalisent et se succèdent les étapes suivantes :

- balisage du chantier,
- réalisation de l'accès,
- opérations de terrassement : profilage, mise en place des drains et compactage de la plateforme,
- réalisation de la clôture,
- construction des bâtiments,
- mise en place des matériels très haute et haute tension et des raccordements associés,
- contrôle du fonctionnement du poste par les équipes RTE.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il se composera d'un transformateur 225000/63000 volts, de charpentes métalliques d'une hauteur maximale de 17m, de disjoncteurs et de sectionneurs, d'un bâtiment de commande, d'un bâtiment Unité Auxiliaire, d'une fosse déportée et d'une cuve incendie.

Une fois en exploitation, le poste électrique est contrôlé à distance et ne nécessite pas sur site la présence de personnel en continu. Seuls les actes de maintenance régulière nécessiteront l'intervention sur site de personnel.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique  
Dossier Loi sur l'eau,  
Dossier de défrichement,  
Dossier CNPN,  
Approbation de projet d'ouvrage,  
Permis de construire

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Déclaration d'utilité publique

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du poste	10 160 m <sup>2</sup>
Accès par une piste forestière existante à recalibrer	300 m de long
Raccordement au réseau par 3 liaisons souterraines 63 kV et 225 kV	800 m de long chacune

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

à l'arrière du technosite ALTÉA  
74100 JUVIGNY

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 6° 17' 23" Lat. 46° 12' 35"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Création d'une liaison souterraine de raccordement à 225 000 volts de 800 m de long  
Création de deux liaisons souterraines de raccordement à 63 000 volts de 800 m de long chacune

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Boisement en partie et clairière

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCOT de la région d'Annemasse approuvé le 28/11/2007  
(voir document joint)

PLU de Juvigny approuvé le 10/11/2015  
(voir document joint)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN de Juvigny approuvé le 14/12/1998 PPRi de Juvigny approuvé le 29/07/2011
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Spéciale de Conservation n°8201710 "Massif des Voirons" distante de 3,5 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7000 m3 de terre envoyés dans une filière de traitement
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux (concassé) pour la construction de la plateforme du poste de l'ordre de 5000 m3
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichage de l'ordre 1,6 ha
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 étude acoustique a montré qu'il sera en conformité avec la législation en vigueur en phase d'exploitation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Proximité RD1206 (2x2 voies)
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aménagement du Parking P+R des Chasseurs situé à proximité. Le projet prévoit notamment :

- o la réalisation de 250 places de stationnement pour les véhicules légers, 20 places pour les vélos et 11 places pour les motos,
- o L'accès au parking relais depuis la route des Bois,
- o des cheminements piétons sécurisés
- o l'aménagement d'un lien direct avec la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS Tango) et la ligne L6,
- o la création d'un dispositif de gestion des eaux pluviales,
- o un aménagement paysager et architectural (espaces verts, mobilier urbain, éclairage public,...).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a fait l'objet d'une concertation conformément à la circulaire Fontaine. Menée par le préfet, cette concertation a rassemblé l'ensemble des acteurs locaux, les associations environnementales, les services de l'État et les gestionnaires de réseaux. Sur les 6 emplacements proposés, le site d'implantation du futur poste et de ses raccordements a été retenu à l'unanimité.

Les différentes études requises (dossiers Loi sur l'eau, de défrichement, CNPN, permis de construire, approbation de projet d'ouvrage) permettent d'analyser les différentes incidences que peut avoir la mise en œuvre de ce type d'ouvrage.

Au vu de ce qui précède, il ne paraît pas nécessaire d'envisager une étude d'impact pour ce projet.



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire  
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
	<input type="text"/>		
Nom de la voie	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		

Personne morale

Nom	<input type="text" value="GUILLOUX"/>	Prénom	<input type="text" value="Christian"/>
Adresse du siège social	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text" value="5"/>	Extension	<input type="text"/>
Nom de la voie	<input type="text" value="Rue des Cuirassiers"/>		
	<input type="text" value="TSA 61002"/>		
Code postal	<input type="text" value="69501"/>	Localité	<input type="text" value="Lyon cedex 3"/>
		Pays	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		

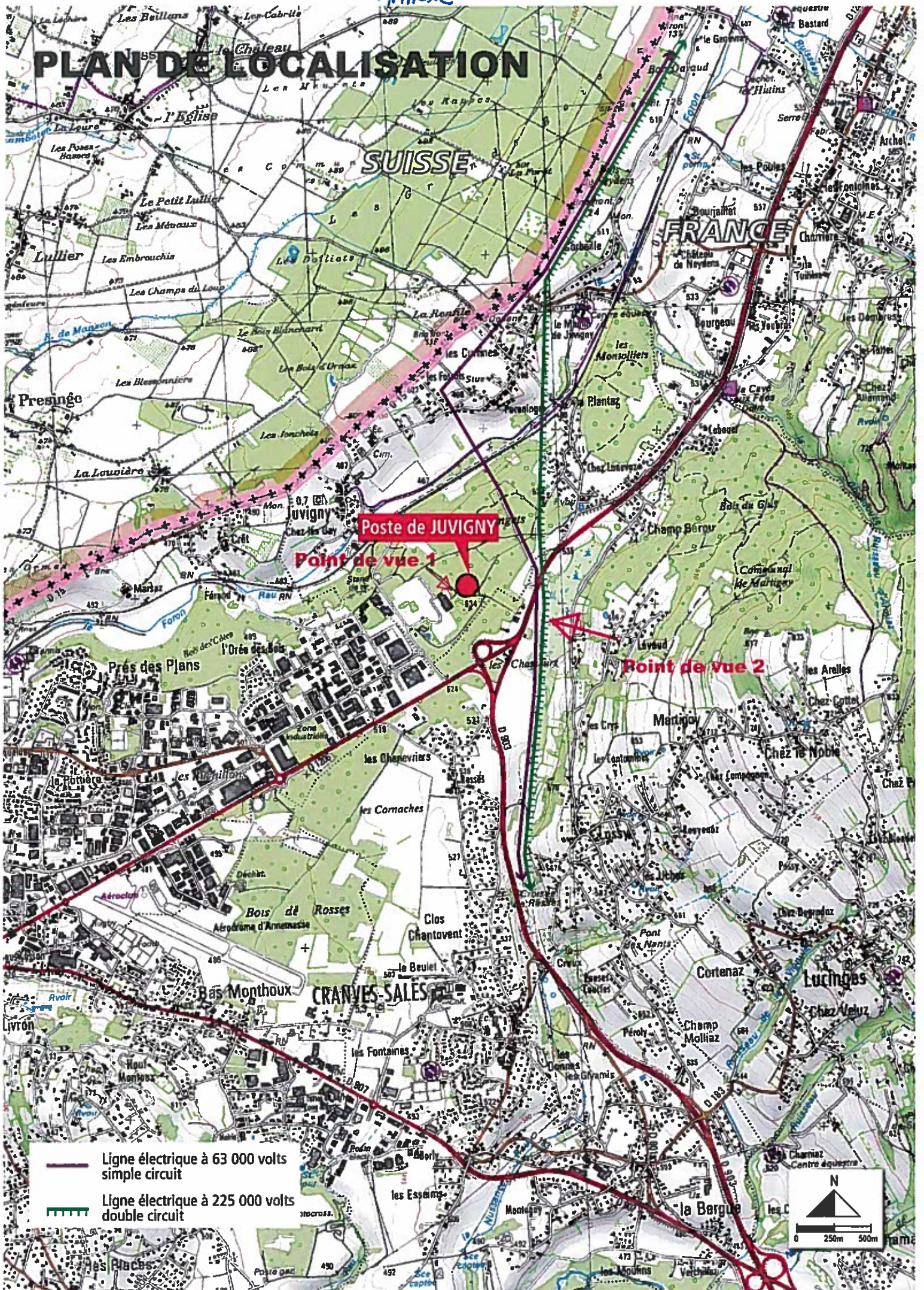
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	<input type="text" value="OBRECHT"/>	Prénom	<input type="text" value="Gilles"/>
Qualité	<input type="text" value="Responsable de projet"/>		
Tél.	<input type="text" value="04 27 86 32 89"/>		<input type="text" value="06 66 46 1419"/>
Fax	<input type="text" value="04 27 86 27 20"/>		
Courriel	<input type="text" value="gilles.obrecht @ rte-france.com"/>		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.



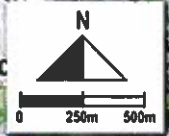
# PLAN DE LOCALISATION



Poste de JUVIGNY  
Point de vue 1

Point de vue 2

- Ligne électrique à 63 000 volts simple circuit
- Ligne électrique à 225 000 volts double circuit











# Scot region Annemasse : Carte Synthèse. Annexe 2

→ SCOT DE LA RÉGION D'ANNEMASSE

→ Projet d'aménagement et de développement durable

## Carte de synthèse illustrant les grands équilibres du SCOT





**3.1.1.3****Orientations générales en terme de prévention des risques**

Les communes doivent mettre en œuvre les moyens techniques permettant de réduire de façon satisfaisante les risques naturels et technologiques existants sur leur territoire.

Il s'agira donc de chercher à réduire au mieux l'imperméabilisation des sols lors des nouveaux projets de développement, notamment à travers les Plans locaux d'urbanisme.

Le développement de l'urbanisation en zone à risque faible inscrite au PPR ne doit pas aggraver la situation des territoires avals vis-à-vis de ce type de risque. En application de la loi sur l'eau, le développement urbain sera conditionné à une prise en charge à la parcelle des eaux pluviales, par toute solution adaptée (par exemple, infiltration à la parcelle, bassin de rétention, etc.).

Aussi, toute urbanisation nouvelle et tout aménagement nouveau sont à proscrire.

Cependant, pour tenir compte de l'existant, pour favoriser la découverte et la pérennisation de ces milieux et pour ne pas créer de rupture dans l'aménagement plus global du territoire, pourront notamment être admis, sous réserve d'une localisation adaptée et d'une bonne intégration environnementale et paysagère dans le site :

- les constructions et installations à vocation agricole et forestière, ne pouvant être situées en dehors de ces milieux, pour assurer la mise en valeur et l'exploitation des espaces agricoles et forestiers,
- une gestion de l'habitat isolé préexistant (constructions ou groupes de constructions isolés), par la réhabilitation, la rénovation, la restauration, et l'extension du bâti préexistant.

Cette évolution du bâti pourra s'effectuer en lien notamment avec des pratiques sportives, touristiques et de loisirs adaptées au respect de la protection de ces milieux. Cette évolution du bâti s'effectuera dans un esprit de sauvegarde du patrimoine bâti existant.

- une gestion des hameaux préexistants, en admettant les constructions et installations nouvelles au sein des parties actuellement urbanisées de ces hameaux, dans le respect des milieux environnants et du patrimoine bâti,
- une gestion des activités isolées préexistantes, en admettant leur évolution et leur restructuration,
- une gestion des équipements publics préexistants (dont les voiries préexistantes), en admettant leur évolution et leur restructuration,
- la création de nouveaux équipements publics ou privés, présentant un intérêt général s'inscrivant dans la mise en œuvre des objectifs du SCOT en matière de protection et de gestion des ressources et milieux naturels (notamment de la ressource en eau), de prévention et de réduction des risques, de gestion de l'énergie et de gestion des déchets.
- les aménagements directement liés à la réalisation des grands projets d'infrastructures de transports suivants : projet de réaménagement de la RD 1206 entre Machilly et le carrefour des Chasseurs et aménagements directement liés (échangeurs, rétablissement de connexions...); projet de liaison A 40-Chasseur (uniquement les variantes A et Abis) ; projets de réaménagement du noeud autoroutier d'Étrembières ; projet CEVA et aménagements ferroviaires (doublement des voies ferroviaires, aménagement de haltes, etc.). Se reporter également à ce sujet au point 3.3.5.
- les aménagements liés à la gestion, la découverte et la mise en valeur de ces milieux naturels, agricoles et forestiers, notamment par des pratiques sportives, touristiques et de loisirs adaptées au respect de la protection de ces milieux.

Toutefois, ces occupations et utilisations du sol devront mettre en place toute mesure compensatoire utile pour limiter leur impact sur leur environnement, notamment celui inhérent à la fréquentation induite de leur fait.

**3.1.1.4****Orientations générales pour une qualité et une gestion économe de la ressource énergétique**

Les communes, au travers de leurs actions dans le domaine économique, financier, et au travers de leurs documents d'urbanisme, doivent encourager une meilleure maîtrise de l'énergie, en développant notamment des énergies alternatives aux combustibles fossiles.

**3.1.1.5****Orientations générales pour la gestion des déchets**

Les communes devront prendre toutes dispositions pour faciliter les équipements et aménagements liés au recyclage des déchets, et conduire une politique contrôlant la ressource naturelle en granulats.

**3.1.2****Orientations spatialisées pour la protection d'ensembles à dominante naturelle et/ou agricole délimités graphiquement dans le SCOT**

- Se reporter en ce qui concerne les orientations ci-dessous au document graphique n°1, intitulé : « périmètres de protection établis en application des points 3.1.2 et 3.3.2.2 du DOG, ainsi qu'aux documents graphiques n°1.1 à 1.11.

Dans les périmètres de protection délimités graphiquement, l'objectif est la protection des milieux naturels et agricoles. Toute intervention humaine dans ces périmètres doit être compatible avec la préservation des milieux naturels et le fonctionnement d'une activité agricole et forestière respectueuse des milieux naturels.



POINTE MUE 1 : KNOTA septembre 2016

700003

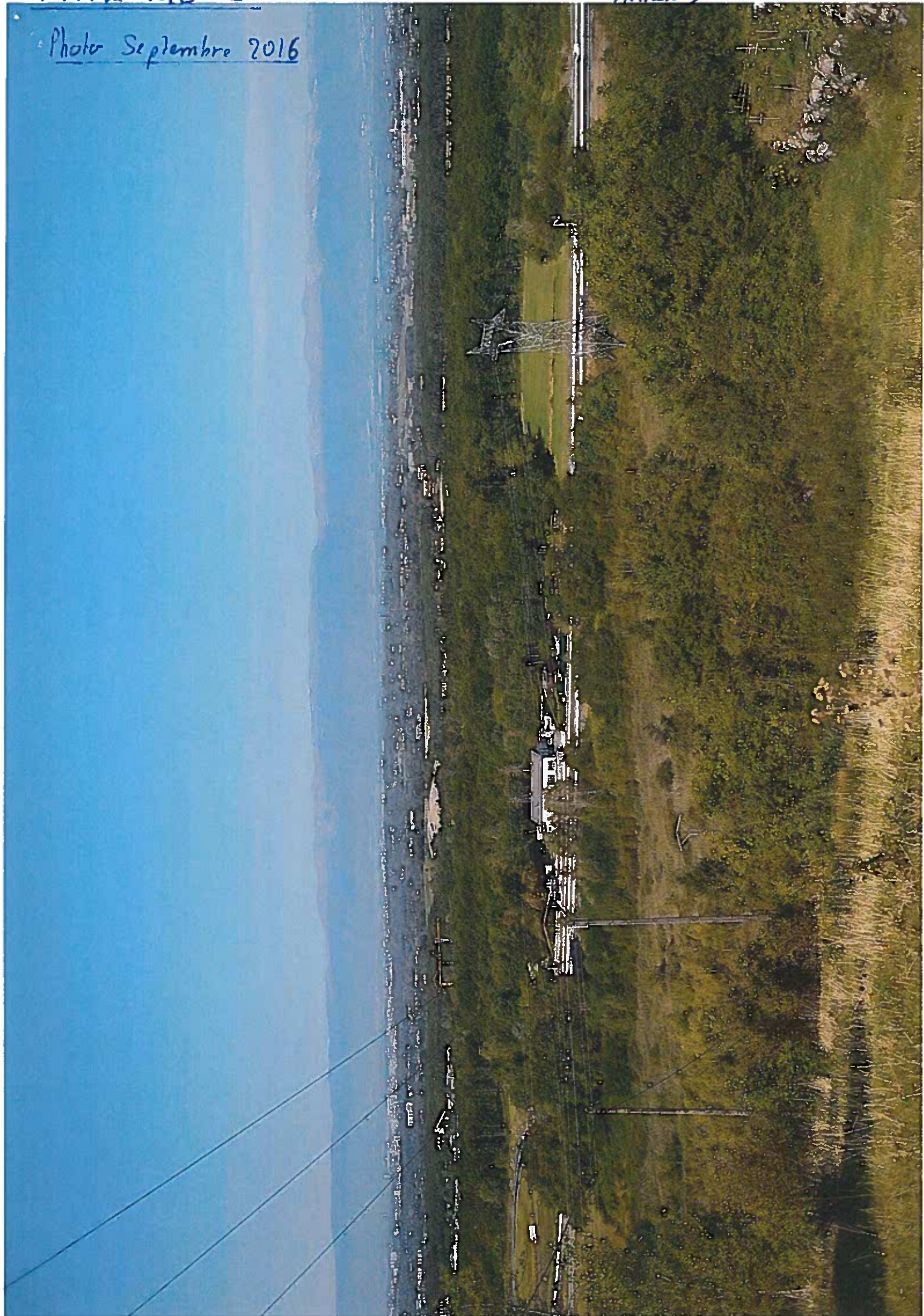




POINT DE VUE 2

Annex 3

Photo Septembre 2016

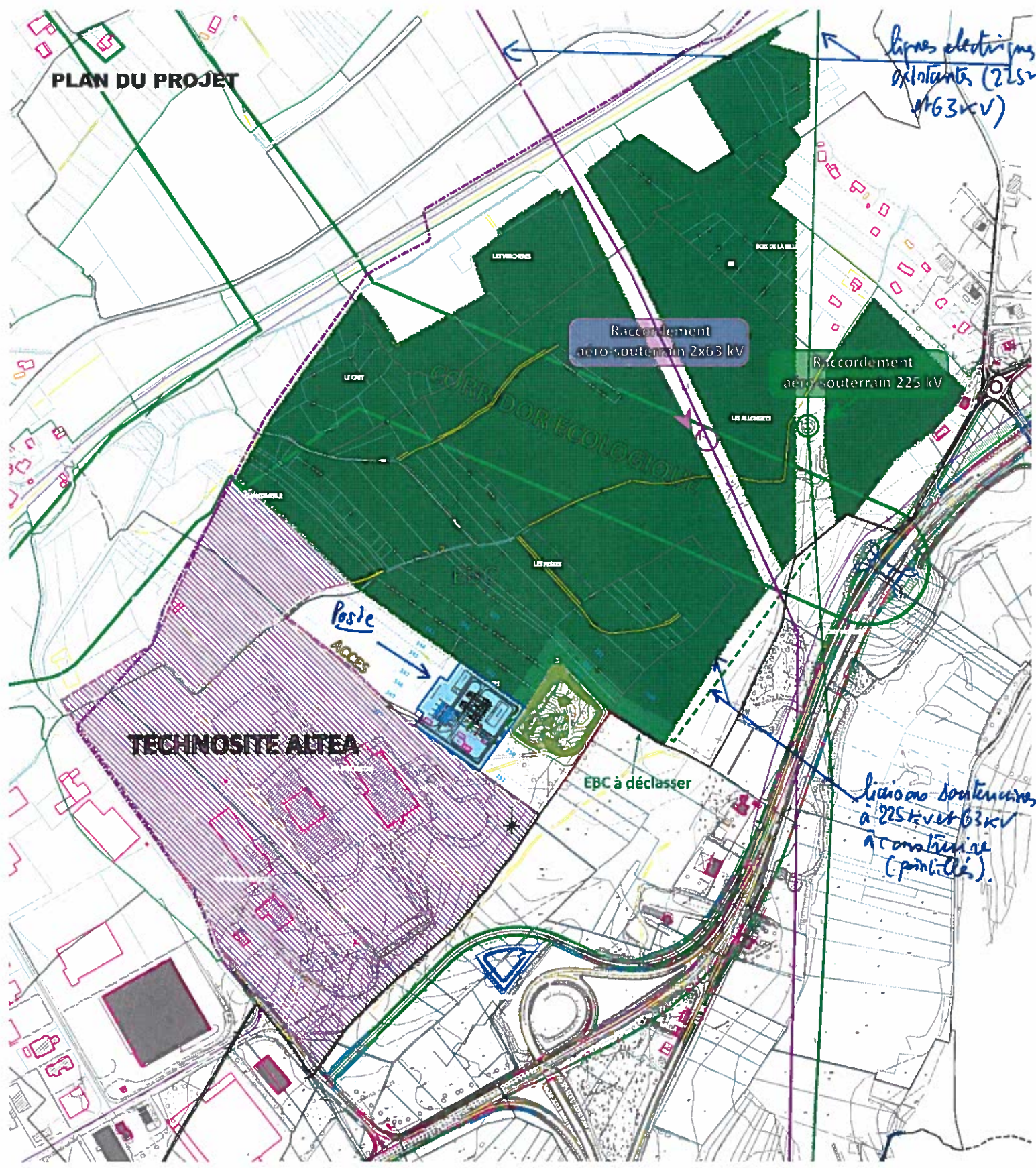






Plan du Projet. Annexe 4

**PLAN DU PROJET**



Lignes électriques aériennes (225kV et 63kV)

Raccordement aéro-souterrain 2x63 kV

Raccordement aéro-souterrain 225 kV

Poste

ACCES

**TECHNOSITE ALTEA**

EPC à déclasser

Lignes souterraines à 225kV et 63kV à construire (priorité)

